

**COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 Octobre 2018 à 20 Heures 00**

Etaient présents : Mmes et Mrs Bernard CHAVEROT, Michel GOUGET, Gérard PUIPIER, Gisèle GRANGE, Véronique GILLOT, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Michel CROIZER, Marie-Hélène TONIN, Gérard PINATTON Stéphanie CHAMBE, Hervé REY, Catherine PEJU, Jean MATHIEU.

Démissionnaires : Muriel CHENOUARD-GAUTIER, Michel SECOND.

Absente : Fabienne YAACOULI.

Secrétaire de séance : Gisèle GRANGE.

La séance est ouverte par la lecture du dernier compte rendu qui est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal que soit ajoutée à l'ordre du jour l'acquisition du terrain Vulpas à l'entrée du village. Accepté à l'unanimité

COMMERCE VIVAL : Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier d'aménagement et d'agrandissement (environ 30m² supplémentaire) du commerce Vival, dont les murs sont la propriété de la commune. Des travaux importants sont à prévoir pour un montant de travaux estimés à 102 000 euros HT.

Des financements sont en cours de recherche et déjà l'on peut s'attendre à 15 000 € de subvention du département pour la démolition. Le loyer sera augmenté suite à ces aménagements. Une demande de subvention va être faite auprès de la Région Rhône-Alpes-Auvergne. La durée des travaux est fixée à environ 6 semaines et devraient commencer si accord du conseil début janvier 2019. Pour cela il faut déplacer le commerce dans le foyer rural.

Les problèmes actuels relevés : nécessité d'un magasin plus grand, le stockage n'est pas fonctionnel.

Monsieur le Maire donne les points positifs et négatifs de tels travaux.

Points positifs : dynamique plus importante du commerce.

Bâtiment appartenant à la commune et bien situé dans le village,

Notion de circuits courts (moins de déplacements vers l'extérieur).

Points négatifs : travaux coûteux et difficiles pour la commune.

Il est également soulevé le problème de la boulangerie qui risque de fermer ses portes à l'endroit actuel. Un boulanger est prêt à fabriquer le pain et la pâtisserie sur Montrottier mais pas à les vendre. Cette vente pourrait se faire également dans le magasin Vival. Affaire à suivre. La commune cherche éventuellement un local pour cette fabrication.

Afin de sécuriser ce projet, il est demandé l'aide des services de la Communauté de Communes pour le suivi de ce dossier et de nous apporter un regard extérieur à ce projet.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer les travaux du magasin VIVAL.

TRAVAUX TERRASSE BAR RESTAURANT « LE MONTROTTIER » : Il est présenté au conseil municipal un projet de terrasse pour le bar restaurant « Le Montrottier ». Cette terrasse se ferait dans l'ancienne cour de Mme MOREL. Le montant des travaux sera au maximum de 20 000 € HT. Une aide sur le plan architectural sera sollicitée auprès du CAUE (Conseil en architecture) pour une bonne intégration du projet.

Le conseil se prononce par 13 voix pour et 1 abstention.

ACQUISITION TERRAIN VULPAS : Monsieur le Maire informe le conseil que Mr VULPAS est vendeur à la commune du terrain AR 170 d'une surface de 248m² situé à l'entrée du village. L'achat de ce terrain d'un montant de 7 500 euros, va permettre à la commune de pouvoir aménager l'entrée du village vers le garage Rousset-Chaverot. L'aide du CAUE sera également demandée pour cette étude.

TRAVAUX LES GENETS – CONVENTIONS DE SERVITUDES : Monsieur le Maire présente au conseil municipal les conventions de servitudes à signer avec les propriétés mitoyennes du bâtiment les Genêts.

- Convention de servitudes avec Mr et Mme Desgeorges relatif à une surélévation de balcons à moins de 4 mètres de la limite et à la hauteur du bâtiment.
- Convention de servitudes avec Mr et Mme Castano relatif à la pose d'une isolation thermique de 30cm sur la longueur du mur par l'extérieur en débord.

Le conseil municipal donne son accord pour ces conventions de servitudes autorise Monsieur le Maire à intervenir à la signature des actes.

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement du chantier de démolition.

CONVENTION SPA 2019 : Monsieur le Maire présente au conseil municipal le renouvellement de la convention avec la SPA pour l'année 2019. La commune aura la possibilité d'emmener en fourrière 15 chats, ce qui n'était pas prévu les années antérieures. Le montant est de 0,40 € par habitant plus un forfait de 50 euros.

Le conseil donne son accord à l'unanimité et autorise Mr le Maire à signer la convention.

CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées chargée de déterminer les transferts de charges entre communes et communauté de communes a rendu son rapport en date du 5 septembre 2018. Cette révision d'attribution de compensation est effectuée dans le cadre de l'harmonisation de la compétence voirie et de sa gestion et d'une restitution de la compétence réseau des médiathèques à la commune de Ste Catherine. Toutes les communes ne sont pas concernées.

Après délibération le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT du 5 septembre 2018 à l'unanimité.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU EN 2017 : Marie-Hélène TONIN, déléguée au Syndicat des Eaux donne lecture du rapport sur le prix et la qualité de l'eau en 2017.

Le syndicat des eaux regroupe en 2017, 73 communes dont 46 dans le Rhône et 27 dans la Loire.

Le service dessert 78 644 habitants dont 51 883 habitants dans le Rhône et 26 761 habitants dans la Loire.

Le service est exploité en affermage par le délégataire SUEZ (Ex Lyonnaise des Eaux) en vertu d'un contrat du 1 avril 2010 devant se terminer le 31 décembre 2022.

La commune de Montrottier compte 712 abonnements.

Le prix du m3 est de 3,17 € sans compter la part assainissement.

Le syndicat des eaux subventionne une association humanitaire chaque année, en 2017 pour un montant de 11 700 euros.

Des aides sont accordées également en abandon de créance sur des personnes en situation de précarité.

En 2017, 19 kms de renouvellement de canalisations a été réalisés.

Il est précisé que les bouches d'incendie sont vérifiées par Suez et réparées par la commune.

ADMISSION EN NON VALEURS : Monsieur le Maire présente les admissions en non-valeur demandées par le receveur municipal pour un montant de 1 442.97 euros. Le conseil après délibération donne son accord à l'unanimité pour l'annulation de ces dettes.

Travaux des Commissions :

- Voirie : 5 Tonnes de point à temps supplémentaire sur la voirie prise en charge sur le budget communal.
- Associations : En raison des travaux du Vival, voir comment déplacer les activités des associations faites au foyer rural.
- Communication : Petit Montre-toi de fin d'année en cours d'élaboration.
Les légendes des tableaux de la salle des fêtes sont bientôt prêtes à être installées

- Touristique : Un office intercommunautaire se met en place et se nommera OTI des Monts du Lyonnais. Des bureaux seront installés à St Laurent de Chamousset et St Symphorien sur Coise.
 - Le gîte de Montmartin est mis en vente
- Culturelle : Le réseau des bibliothèques peine malgré un noyau de bénévoles motivés. L'emploi d'un salarié quelques heures par semaine favoriserait la bonne marche de ce service indispensable à la vie du village.
- Infos diverses :
 - Michel Gouget donne le résultat de sa visite sur le site de EATON aux Auberges, 200 personnes travaillent sur ce site.
 - Conseil municipal d'enfants : inauguration des jeux le samedi 20 octobre 2018 à 10h30 sur place.
 - Conseil de développement : réunion en Mairie de Montrottier le 24 octobre 2018 à 8 heures pour une réflexion sur le dossier Leader.
 - Débat sur la santé avec Thomas Gassilloud le 29 Novembre 2018 à St Laurent de Chamousset

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 30
Prochain Conseil Municipal le lundi 26 Novembre 2018 à 20 heures